



RELEVÉ DE DECISIONS du CA du Cnous du 7 juillet 2016

*28 membres - Quorum : 10 membres présents minimum
18 présents – 9 pouvoirs*

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 7 mars 2016

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal du CA du 7 mars 2016.
25 voix pour – 2 abstentions

Avis relatif au prix du ticket de restaurant universitaire

Le conseil d'administration émet un avis favorable à l'unanimité au maintien du prix du « ticket RU » à 3,25€.

Approbation du Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2016

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2016.

Approbation de l'actualisation au 1^{er} trimestre 2016 de la répartition de la dotation en fonds propres 2016 du réseau des œuvres universitaires et scolaires,

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'actualisation au 1^{er} trimestre 2016 de la répartition de la dotation en fonds propres 2016 du réseau des œuvres universitaires et scolaires.

Approbation du seuil des acquisitions de biens immobilisables

Le Conseil d'administration du Cnous approuve, à l'unanimité, la délibération suivante :

- Les biens incorporels ou corporels, d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 800 € Hors Taxes, sont comptabilisés en investissement et constituent ainsi des immobilisations inscrites à l'inventaire du Cnous ;
- S'agissant des matériels informatiques ou multimédias (ordinateurs fixes ou portables, logiciels informatiques et matériel multimédia type vidéoprojecteurs, téléviseurs, etc.), ceux-ci sont immobilisés et répertoriés à l'inventaire lorsque leur valeur unitaire est supérieure ou égale à 500 € Hors Taxes ;
- La notion de bien s'entend par l'achat du bien à proprement parler, ainsi que de tout matériel complémentaire ou câblage indispensable au fonctionnement du bien principal, bien que la valeur unitaire du matériel complémentaire ou câblage n'excède pas 500 € Hors Taxes.



Approbation de la convention tripartite entre le Cnous, le Crous de Rennes Bretagne et le Conseil Régional de Bretagne

Le Conseil d'administration du Cnous approuve, à l'unanimité, la convention tripartite entre le Cnous, le Crous de Rennes Bretagne et le Conseil Régional de Bretagne.

Approbation de l'avenant à la convention tripartite entre le Cnous, le Crous de Nantes Pays-de-la-Loire et le Conseil Régional Pays-de-la-Loire

Le Conseil d'administration du Cnous approuve, à l'unanimité, l'avenant à la convention tripartite entre le Cnous, le Crous de Nantes Pays-de-la-Loire et le Conseil Régional Pays-de-la-Loire.

Attributions de subventions aux organisations étudiantes

Le Conseil d'administration du Cnous approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 10.000€ à l'UNEF pour l'organisation de formations à destinations de ses élus aux Crous et de 5.000€ à la FAGE pour l'organisation de son congrès national.

Approbation de la motion de la FAGE relative à la restauration universitaire

Le Conseil d'administration du Cnous adopte avec 14 voix pour la motion de la FAGE relative à la restauration universitaire en annexe de ce relevé de décision. 13 non-participations au vote sont enregistrées.